



Paris, le 31 août 2009

à

Monsieur Jean Louis BORLOO  
Ministre de l'Ecologie, de l'Energie, du  
Développement Durable et de la Mer  
en charge des Technologies vertes et des  
Négociations sur le climat

Objet : projet de loi de transfert des parcs de l'équipement

Monsieur le Ministre,

Le projet de loi relatif au transfert aux départements des parcs de l'équipement et à l'évolution de la situation des ouvriers des parcs et ateliers est inscrit à la session extraordinaire de l'Assemblée Nationale programmée à partir du 14 septembre 2009.

Cette loi doit aboutir au transfert des parcs vers les collectivités et mener à son terme plus de cinq ans de réunions et d'échanges dans lesquels les organisations syndicales se sont, à tous les niveaux, particulièrement investies.

Il serait dommage que ce « dialogue » se détériore au moment de l'aboutissement de la loi tout comme il serait dommage que nous ne puissions pas arriver à transférer le maximum d'OPA dans les collectivités dans de bonnes conditions.

Nous vous rappelons Monsieur le Ministre que nos organisations syndicales, depuis la loi LRL du 13 août 2004, se battent pour préserver l'outil « Parc » au service des collectivités et de nos concitoyens et assurer un avenir professionnel aux OPA.

Les OPA se sont mobilisés, à plusieurs reprises et majoritairement pour sortir des blocages et faire en sorte que les transferts se fassent rapidement et dans de bonnes conditions : le 14 novembre 2007, le 4 novembre 2008 et plus récemment le 18 juin 2009.

A chaque fois, une majorité d'OPA s'est exprimée par la grève, pour vous dire que toutes les conditions n'étaient pas contenues dans la loi pour réussir le transfert global et pour assurer un avenir aux OPA. Devons-nous vous rappeler vos engagements du 17 décembre 2007, où vous nous assuriez d'une nouvelle audience dès lors que cela serait nécessaire ? Aujourd'hui, ça l'est !

Même si la loi vient - enfin - au débat à l'Assemblée Nationale, apprendre par voie de presse son inscription nous paraît désinvolte. Plus inquiétant, nous avons pris connaissance - comme tous les agents de votre Ministère (et les OPA le sont toujours) d'une circulaire, datée du 30 juillet 2009 de Monsieur le Secrétaire Général, adressée aux Préfets et aux DDEA, par le « Fil Info ». Nous

sommes bien loin de vos engagements en matière de dialogue social et de respect de vos partenaires sociaux (cf. circulaire du 23 mars 2009).

Notre objectif commun de préserver cet outil de service public que sont les Parcs vise aussi à éviter des problèmes sociaux.

Or, Monsieur le Ministre, la conjoncture actuelle fait que les départements semblent de plus en plus réticents pour reprendre les Parcs et les OPA au-delà du seuil prévu par la loi. C'est contre cette tentation qu'il convient aujourd'hui d'agir. Pour cela vous devez écouter vos partenaires sans exclure d'éventuelles compensations financières si nécessaires. Nous devons à tout prix éviter que de nombreux OPA soient maintenus dans les services de l'Etat, sans autres perspectives que des mobilités imposées et des reconversions professionnelles dont l'administration est bien incapable.

Les premiers transferts sont prévus pour le 1er janvier 2010, il est donc impératif de travailler concrètement sur les conditions d'intégrations des OPA dans les collectivités, ainsi que sur l'accompagnement des personnels transférés ou pas.

Une première réunion avec la Direction des Ressources Humaines a eu lieu le 7 mai 2009 avec les organisations syndicales et depuis rien ! Rien de plus lors de nos rencontres avec vos directeurs de cabinets. Pourtant, à nos questions orales et écrites, ils s'étaient engagés à y répondre par écrit.

A ce jour, malheureusement, aucune réponse ne nous est parvenue.

Dans la même veine, la DRH devait nous convoquer début juillet pour faire un point sur les décrets.

Là aussi, nous patientons.

Mais combien de temps ?

Monsieur le Ministre, nous considérons également que les efforts effectués sur le dossier catégoriel sont très minces. Ce dossier est en réelle souffrance et en manque d'intérêt de la part de nos interlocuteurs. Au regard de ces 5 dernières années, les revendications catégorielles des OPA sont plus que légitimes, nous réitérons notre demande d'une revalorisation des mesures catégorielles tel que cela était prévu dans le cadre du projet de loi initial que vous avez déposé au Sénat.

Monsieur le Ministre, nous attendons avec impatience de vous rencontrer rapidement avant le vote de loi.

Dans l'attente d'une réponse de votre part, soyez assuré, Monsieur le Ministre de notre haute considération

Pour le SNOA CGT  
Le Secrétaire Général

Pour l'USEE CFDT

Pour le SN PTATECT FO  
Le Secrétaire Général

Charles BREUIL

Patrick GROSROYAT

Jean-Yves BLOT

Copie : Monsieur le Secrétaire Général du MEEDDM  
Monsieur le Directeur de Cabinet du MEEDDM  
Madame la Directrice des Ressources Humaines du MEEDDM